

Procès-verbal du Conseil Municipal de Cornille du 26 Février 2018.

Le Conseil Municipal de Cornille,

S'est réuni à la mairie, sous la présidence de Stéphane DOBBELS, Maire,

Nombre de conseillers en activité : 15

Absents : 6 : Stéphanie LABROUSSE, Frédéric CARAVACA qui donne pouvoir à Gilles CHERON, Jean-Louis CONDAMINAS, Valérie ROLDELBOS qui donne pouvoir à Denis GLEMIN, Didier BORDE qui donne pouvoir à Christian CHABOT, Erwan LEROUX,

Excusés : 3 : Marina SEGAFREDO, Corinne LAGRANGE, Maurice GERBOU.

Présents : 6 : Stéphane DOBBELS, Gilbert JEGOU, Gilles CHERON, Denis GLEMIN, Christian CHABOT, Stéphanie MARTY-BOUY.

Secrétaire de Séance : Néant.

Le quorum n'étant pas atteint, la séance du Conseil Municipal ne peut être tenue.

En raison de l'importance et du nombre de sujets à débattre sur les mois de février et mars, Monsieur le Maire décide de convoquer l'Assemblée pour deux séances ordinaires consécutives, fixées aux 12 et 28 mars 2018.

Le Maire,
Stéphane DOBBELS